

**DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET « HOTELLERIE DE
PLEIN AIR »**

Nombre de Conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 28 Absents : 1 Procurations : 4	Pour : 23 Contre : 9 Abstentions : 0	<u>4-4</u>

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 31 mai 2023

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Xavier FAURE - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCELON - Eric PUJADE - Jean-Luc LUPIERI - Françoise PANCALDI - Michel RAULET - Martine-GUILLAUME - Jean-Christophe CID - Sandrine AUDIBERT - Henri UNINSKI - Audrey ABADIE - Patrice SANGARNE - Annabelle CUMENGES - Gilles BICHEYRE - Gérard BORDIER - Alain DAL PONTE - Jean GUICHOU - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Daniel MEMAIN - Michèle GOULIER - Xavier MALBREIL.

Procurations : Pauline QUINTANILHA à Alain DAL PONTE - Véronique PORTET à Michel RAULET - André TRIGANO à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Gérard LEGRAND à Françoise LAGREU CORBALAN.

Absente excusée : Carine MENDEZ.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire propose au conseil de procéder à des réajustements et des rectifications des crédits inscrits au budget primitif 2023 du budget « hôtellerie de plein air », au moyen d'une décision modificative.

Les éléments ci-dessous récapitulent les virements de crédits de chapitre à chapitre permettant d'ajuster les prévisions budgétaires.

La décision modificative augmente de 14.132,67 € le budget d'investissement et de 200,00 € le budget de fonctionnement

a) En fonctionnement

- Des crédits supplémentaires à hauteur de 14.132,67 € au chapitre 023, afin de corriger une erreur de plume sur le budget 2023.
- Le financement de ces crédits supplémentaires est assuré par :
 - Une reprise de crédits sur les charges à caractère général (chapitre 011) à hauteur de 13.932,67 €.
 - Une affectation de 200,00 € sur les opérations d'ordre de transfert entre sections (chapitre 042) en recette de fonctionnement.

b) En Investissement

- Des crédits supplémentaires à hauteur de 13.932,67 € au chapitre 001, afin de corriger une erreur de plume sur le budget 2023.
- Des crédits supplémentaires à hauteur de 200,00 € au chapitre 040 afin de couvrir une régularisation de reprise de subventions.
- Une affectation de crédits en recette d'investissement aux chapitre suivants :
 - 021 Virement de la section de fonctionnement 14.132,67 €

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	-13.932,67 €	042	Opération ordre de transfert entre sections	200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	14.132,67 €			
TOTAL		200,00 €	TOTAL		200,00 €

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Excédent antérieur reporté	13.932,67 €	021	Virement de la section de fonctionnement	14.132,67 €
040	Opération ordre de transfert entre sections	200,00 €			
TOTAL		14.132,67 €	TOTAL		14.132,67 €

L'équilibre se fait donc à 14.132,67 € en crédits nouveaux en recette et en dépense d'investissement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 applicable au budget « hôtellerie de plein air » ;
 Vu la délibération du conseil municipal du 4 avril 2023 approuvant le budget primitif du budget « hôtellerie de plein air » ;

Considérant que depuis lors, des situations nouvelles se sont faites jour, en dépenses et en recettes pour des opérations réelles ou d'ordre budgétaires ;

Considérant que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant l'équilibre du budget.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative n°1 du budget « hôtellerie de plein air » et autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Article 1 : Approuve la décision modificative n°1 du budget 2023 « hôtellerie de plein air ».

Article 2 : Autorise les inscriptions et virements de crédits entre chapitres exposés ci-dessus.

Fait en l'hôtel de ville, le six juin deux mille vingt-trois

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 06 juin 2023

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué
Alain ROCHET

Le secrétaire de séance,

Henri UNINSKI



Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain Rochet', written over the printed name.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Henri Uninski', written over the printed name.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le **14/6/2023**
ou après notification le

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230613-4-4-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2023

Le Maire
Alain ROCHET



Le Maire

Accusé de réception en préfecture
009-210902250-20230613-4-4-DE
Date de réception préfecture : 13/06/2023